

"La Sauvegarde"RAYMOND DENIS
ORGANISATEUR GÉNÉRAL

MONTRÉAL

11 mai
1944

M. l'Abbé Maurice Baudoux,
Prud'Homme,
Sask.

Cher monsieur Baudoux,

C'est avec un certain sentiment de tristesse et une profonde indignation que je vous adresse cette lettre. Monsieur Pouliot vous a déjà mis au courant de la décision que ces messieurs de Radio-Canada ont jugé sage de rendre.

Lorsque monsieur Morin m'a appelé au téléphone, pour me dire ce qui s'était passé, je lui ai chanté une poignée de sottises comme il n'en a sûrement pas reçues depuis un bon bout de temps. Au fond, je ne suis pas tout à fait sûr si j'ai eu raison.

Je suppose que monsieur Pouliot vous donnera un compte rendu de la séance, bien qu'il soit peut-être délicat de le faire par correspondance.

Vous savez sans doute que l'assemblée des Gouverneurs a eu lieu à Montebello, province de Québec. Le Comité Technique, constitué de madame Sutherland, du digne Fuller et de monsieur Pouliot, s'est réuni d'abord. Le digne Fuller, dont le terme expire cette année et qui a une très grande peur de ne pas être réappointé, a proposé que le Comité Technique recommande l'émission de permis pour St-Boniface et Gravelbourg à titre d'expérience. Madame Sutherland s'est objectée de toutes ses forces et est demeurée irréducible jusqu'à la fin de l'assemblée.

Monsieur Pouliot qui, dans le temps, espérait encore rapporter le morceau, prétendit qu'il n'appartenait pas au Comité Technique de faire aucune recommandation. Le digne Fuller s'est rangé à son avis.

M. l'Abbé M. Baudoux,

11 mai 1944.

Dès le début de la séance plénière, le bal commença. Madame Sutherland dit à monsieur Pouliot qu'il ne connaissait pas l'Ouest ni ses sentiments, mais que s'il avait déjà habité la Saskatchewan, il se rendrait compte qu'il serait impossible au parti libéral de faire élire un seul député, si l'on accordait les permis pour l'érection de postes français dans l'Ouest.

Monsieur Godfrey, de Halifax, était absolument dans les mêmes sentiments.

Monsieur Chase, sur qui monsieur Morin prétendait pouvoir compter d'une façon absolue, se leva alors et, mi-sérieux, mi-plaisant, accusa les canadiens d'être bien ambitieux et de demander trop au gouvernement. Il suggéra qu'on recommande le permis pour St-Boniface avec l'ententée que si ce poste pouvait être construit dans les conditions normales et donner des résultats satisfaisants, rien n'empêcherait d'accorder ensuite les autres permis. Je ne me souviens pas exactement du libellé de cette motion, mais c'est quelque chose dans ce sens. Le digne Fuller se rallia ainsi que monsieur Parker, mais celui-ci adopta la même attitude que madame Sutherland. Il fit une exception en faveur de St-Boniface probablement parce qu'il demeure au Manitoba et qu'il ne voudrait pas encourir le déplaisir de l'élément de langue française de cette province.

Monsieur Pouliot, qui ne voyait aucune possibilité d'obtenir les permis pour les quatre postes, se rangea à cette motion et dit que si elle n'était pas acceptée, qu'il lui serait impossible de continuer à siéger dans le Bureau des Gouverneurs. Monsieur Morin, qui avait écrit personnellement à madame Sutherland une lettre très forte, me dit-on, au point de vue constitutionnel, mais qui n'a pas voulu la rendre publique, approuva cependant le point de vue de monsieur Pouliot et celui des quatre postes. Ceci, c'est peut-être la plus grande victoire que nous ayons obtenue d'amener monsieur Morin à se prononcer ouvertement devant les Gouverneurs, en faveur de nos demandes.

Monsieur Sandwell ne desserra pas les dents et M. Crawford posa quelques questions qui n'ont pas permis de connaître le fond de sa pensée, mais que monsieur Pouliot ne jugea pas très favorables. Cependant, les deux représentants de

M. l'Abbé Baudoux,

11 mai 1944

Toronto votèrent avec monsieur Chase, ce qui donna sept votes en faveur de la motion et deux contre.

Comme vous le savez, le Bureau des Gouverneurs ne fait que recommander les permis qui sont ensuite accordés ou refusés par le Département des Transports.

Il s'agit, maintenant, de savoir quelle attitude prendre. Monsieur Pouliot que j'ai vu ce matin, est aussi embarrassé que je le suis moi-même. L'Abbé Deschambault a écrit à monsieur Pouliot et il est assez clair qu'il n'a pas beaucoup aimé la lettre que j'ai adressée à monsieur Beaubien. Il est évident que le Manitoba a maintenant gain de cause et monsieur Beaubien, qui est un ardent libéral, n'aime pas que l'on fasse trop de bruit, un bruit qui pourrait peut-être gêner le fonctionnement de Radio-Canada et nuire au parti qui est cher au coeur de Monsieur Beaubien.

X / Les Gouverneurs réprouvent absolument toute campagne de souscription en faveur de l'Ouest. Je ne crois pas que le Comité de la Survivance accepte d'organiser une campagne dans le genre, par exemple, de celle que nous avons organisée pour le journal acadien. Monsieur Pouliot ne voit pas d'autres alternatives, dans l'intérêt des postes à venir dans les autres Provinces, que de procéder par vente d'actions, ce qui serait mieux vu des Gouverneurs parce que ceci semblerait plutôt être une organisation d'affaires qu'une poussée de nationalisme.

Voici donc la première question à étudier non seulement pour le Manitoba, mais pour toutes les organisations.

10- Le Comité de la Survivance doit-il faire dans Québec une campagne de souscription.

20- A qui appartiendra le poste du Manitoba? Il faut absolument que cette question soit réglée avant que rien ne se fasse dans Québec. Si c'est une compagnie par actions, elle appartient aux actionnaires. Si ce n'en est pas une, il faudra qu'on nous présente un projet qui puisse être accepté dans l'état actuel des esprits, de façon à ne pas nuire aux postes futurs.

Je crois qu'une réunion des délégués de l'Est et de l'Ouest s'impose dans le plus bref délai possible. Si le Manitoba veut agir seul, c'est son affaire, mais je crois que ce serait une calamité. Ceci serait pour la construction immédiate du poste de St Boniface.

M. l'Abbé M. Baudoux,

11 mai 1944.

Il reste à savoir quelle attitude sera prise pour les deux autres provinces. J'ai eu d'abord l'idée de commencer dans Québec une campagne d'agitation, rendant le gouvernement responsable de ce qui vient de se produire, et il l'est parce que c'est lui, par l'entremise du ministre Laflèche, qui nomme les Gouverneurs, campagne ardente dans les paroisses de Prince Albert, parce que King, député de Prince Albert est responsable des actes de son gouvernement.

Monsieur Morin est absolument opposé à cette façon de procéder parce que, d'après lui, nous avons remporté une victoire signalée en faisant reconnaître un principe, ce qui était le plus difficile. Plus tard, les autres postes viendront à condition que nous n'ayons pas dressé les Gouverneurs contre nous. Monsieur Pouliot n'est pas bien sûr qu'il serait peut-être maladroit de faire trop de bruit, tenant compte que les permis n'ont pas été refusés mais seulement ajournés. Nous voyons bien, ajoute monsieur Pouliot, qu'on nous a maltraités mais avons-nous grand'chose à gagner auprès du Bureau des Gouverneurs en faisant une campagne d'agitation et ne vaudrait-il pas mieux bâtir St-Boniface le plus rapidement possible, et revenir à la charge auprès du bureau des Gouverneurs d'ici quelques mois.

Personnellement, je crois que c'est une question que les gens de l'Ouest doivent étudier. En ce qui nous concerne, nous ne ferons que nous placer à leur disposition mais, je le répète de nouveau, une réunion entre vous et nous, c'est-à-dire entre les principaux personnages de l'Est et de l'Ouest, s'impose pour régler cette question.

A n'en pas douter, il va falloir que vous recommenciez dans La Survivance, La Liberté et dans les journaux de l'Est, à réclamer du français pour Radio-Canada de Watrous, pour les Canadiens-français des deux provinces auxquelles ils refusent des postes. C'est cette attitude qui semble plaire le mieux à monsieur Pouliot. Il ne faut pas oublier que le terme de celui-ci expire cette année et que je ne serais pas du tout surpris qu'il ne soit pas renommé de nouveau, parce qu'il n'y a pas de doute que les autres Gouverneurs seraient heureux de se débarrasser de lui. Monsieur Pouliot qui, dans le temps, était un ami de monsieur Laflèche, a des difficultés à croire que celui-ci le jetterait par-dessus bord.

M. l'Abbé M. Baudoux,

11 mai 1944.

Personnellement et connaissant la puissance de la machine électorale et la faiblesse de volonté de nos ministres, je ne serais pas très surpris qu'on le jette par-dessus bord. Si l'on ne fait pas d'agitation dans Québec, il faudra certainement faire le plus possible au point de vue des programmes de Watrous. Il faut les ennuyer assez pour qu'on finisse par nous donner ces postes.

J'aurais préféré qu'on fasse la campagne telle qu'entendue pour recueillir, dans Québec, de \$125,000 à \$150,000 qui auraient été mis en réserve à la banque, en attendant les permis. Je dois voir cet après-midi deux vice-présidents de la Chambre de Commerce et le secrétaire et discuter cette question avec eux.

Le Cardinal semble, lui aussi, considérer qu'une victoire a été remportée. Il a envoyé un télégramme de félicitations à monsieur Pouliot. Je puis vous assurer qu'aucun effort n'a été négligé. C'est avec indignation que vous devinez que je mets en regard tout le travail qu'il a fallu pour en arriver à obtenir l'autorisation de bâtir un poste, non pas avec l'argent des autres, mais avec le nôtre. Quand on me parle du fair-play britannique et de ses largesses de vue et que je relis le volume de Gagnon "Vents du Large", je me demande où tous ces gens ont appris à connaître les anglais.

Nous avons réussi à obtenir l'unanimité de la Législature. Monsieur Duffy, député anglais de Compton a secondé la motion présentée par Monsieur Duchemin, député libéral bien coté de Québec. L'Honorable Mathewson, représentant incontesté des anglo-saxons dans le gouvernement, a également parlé en faveur de la motion ainsi que messieurs Duplessis et Godbout. Tous, dans un même geste s'unissaient autour de la motion. Tout ceci a été remis par monsieur Pouliot à tous les Gouverneurs de Radio-Canada avec le résultat que vous connaissez.

J'ai reproché à monsieur Morin de m'avoir affirmé qu'il pouvait compter sur monsieur Chase alors que c'est ce dernier qui a proposé la motion en faveur de St Boniface.

Je suis à me demander si messieurs Morin et Frigon, n'ayant pas l'espérance de voir les 4 postes acceptés, n'avaient pas choisi ce moyen diplomatique d'en arriver à un compromis. C'est-à-dire que pendant que monsieur Morin niait la véracité de l'affirmation des représentants de la British Broadcasting Corporation, il était peut-être en pourparlers avec monsieur Chase pour préparer cette motion. Evidemment, ceci n'est que supposition, mais bien vraisemblable.

A travers tous les détails que je vous donne et qui ne sont pas pour publication, vous pourrez détacher ce qui peut être intéressant et l'adresser au Docteur Beauchemin et à l'Abbé Des-

M.l'Abbé M.Baudoux,

11 mai 1944

chambault si vous jugez que ça puisse les intéresser.

Je maintiens une fois de plus qu'une réunion des délégués de vos trois provinces et des délégués de Québec doit avoir lieu le plus tôt possible.

Monsieur Pouliot doit se rendre à St-Boniface pour le congrès du 3 juillet, mais je me demande si ce n'est pas déjà un peu tard. C'est à vous d'en juger.

Personnellement, je serai à votre disposition bien que mes moyens financiers me permettent difficilement d'aller dans l'Ouest cette année.

Je demeure, cher monsieur Baudoux,

Votre tout dévoué,

Raymond Denis
par A.L.

RAYMOND DENIS.

RD/al